

Infos

Les Pieux



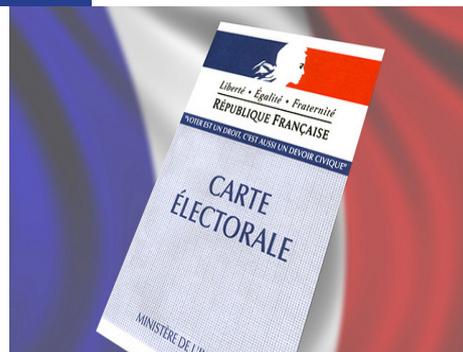
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DES PIEUX



1er Salon des services à domicile



Mise en place du «zéro phyto» sur la commune



Listes électorales : nouvelle procédure d'inscription

COMMUNE LABELLISÉE PROTECTION



Ville Etoilée

DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES



2019 : Nouvelle campagne de recensement



Interview de Y. BRIAND : le métier de régisseur



Prévention : Semaine «Internet et les enfants»

EDITO

Des nouvelles compétences pour la commune de Les Pieux

Au 1er janvier 2019, la commune de Les Pieux exerce de nouvelles compétences ; le scolaire (les établissements primaires et maternels), la petite enfance (le pôle enfance et le RAM), l'école de musique, le complexe sportif de la Carpenterie et le gymnase de la Fosse, le versement des subventions aux associations, la surveillance des plages, le portage des repas, la restauration collective, la fourrière du But, l'électrification rurale, la mise en accessibilité de la voirie et établissements publics.

Le conseil municipal a décidé d'assurer ces missions collégialement au sein d'un Service Commun qui a pour vocation de maintenir la solidarité qui existait entre les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Les Pieux.

Cette démarche assure la continuité de service auprès de la population et permet à la commune de bénéficier de l'appui technique et fonctionnel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). Ce sont de nouvelles responsabilités et missions pour la commune qui prépare les évolutions de gouvernance et d'organisations nécessaires dans les intérêts de l'action municipale à votre service.

De nouvelles charges financières pour la commune de Les Pieux

En 2019, l'endettement de la commune augmente brutalement de 4,16 à 14 millions d'euros, cette situation est inacceptable pour la commune qui prend des mesures de protection de sa capacité financière face à son endettement historique et pour ne pas augmenter l'impôt communal.

- Pour éviter une charge de 6,6 millions d'euros, conséquence de la restitution des biens immobiliers communautaires à la commune, nous avons décidé de partager ces infrastructures dans un Service Commun au bénéfice de ses communes adhérentes et les restituer à la CAC qui aura en charge le fonctionnement, l'entretien et les investissements.
- Pour éviter une charge de 3,2 millions d'euros à la fin de la concession d'aménagement de la ZAC de la Lande et du Siquet, conséquence d'un contrat passé en 2007 très défavorable à la commune et des retards pris sur la commercialisation initiale suite à de nombreux contentieux. Nous avons décidé de suspendre les acquisitions des terrains, les aménagements définitifs de la ZAC et de finaliser seulement les tranches de travaux engagées pour 70 nouveaux lots constructibles. Notre volonté est de permettre à la prochaine mandature de poursuivre la ZAC en fonction des besoins de l'habitat en 2023.

- Pour éviter une charge de 4,16 millions d'euros, conséquences des emprunts « grand chantier » garantis par EDF jusqu'à la mise en service de l'EPR, il est prudent de débiter ces remboursements et d'engager les réserves financières attribuées par l'ancienne CCP pour solder l'emprunt du pôle enfance.

La poursuite des projets structurants pour le territoire du pôle de Les Pieux et du Cotentin

2019 sera l'année de mise en œuvre des projets communaux, la mise en conformité des vestiaires et la construction du clubhouse du stade, le terrain de tir à l'arc et la liaison piétonne le Bourg vers Sciottot. Les projets portés par la CAC, l'application du PLU de Les Pieux, les aménagements de la Zone d'activité économique des Costils et de la voie de contournement sud qui se poursuivront avec ses études environnementales et ses procédures d'autorisations.

En ce début d'année je m'associe au conseil municipal, au conseil municipal enfants, aux membres du CCAS et aux personnels municipaux pour vous souhaiter une bonne santé et vous adresser nos vœux de bonne année 2019.



Jacques LEPETIT
Maire des Pieux

SOMMAIRE

Social	p.3
Cadre de vie	p.3-6
Association	p.7
Jeunesse	p.8
Culture	p.9
Agenda	p.10
Retour en images...	p.11
Tribune politique	p.11

Journal d'information municipal
de la commune des Pieux -
décembre 2018

Responsables de la rédaction :
Jacques LEPETIT - Chantal BROUZENG-
LACOUSTILLE
Rédaction : Services municipaux
Crédits photos : Mairie des Pieux ; Laure
Ghannam ; Jacky Lebuhotel
Mise en page : Anne-Laure Hérouit
Impression : Imprimerie Lereverend
Tirage : 1600 ex. Gratuit
Mairie des Pieux BP 12 - 50340 LES PIEUX
Tél. : 02 33 87 50 00 - Fax : 02 33 87 50 09
www.lespieux.fr / mairie@lespieux.fr

Cérémonie des Vœux à la population

Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil municipal vous invitent à la cérémonie des Vœux à la population le vendredi 18 janvier à 19h à l'Espace culturel des Pieux.

À cette occasion, vous seront présentés les différents projets menés par la municipalité pour l'année à venir ainsi que les nouvelles compétences exercées par la commune au 1er janvier 2019 suite à la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.



SOCIAL

Appel à participation au 1er Salon des services à domicile

La Commission Affaires Scolaires et Sociales des Pieux lance la première édition du «Salon des services à domicile» qui se tiendra le samedi 27 avril 2019, de 10h à 17h, à la Salle Polyvalente des Pieux.

Vous êtes à la recherche de services proposés à domicile mais vous ne savez pas où trouver les informations ou vos éléments trouvés ne vous ont pas apporté les réponses que vous souhaitiez, le salon est là pour répondre à vos interrogations.

Ce salon se veut l'intermédiaire entre les offres présentes sur le territoire et les particuliers. Regroupant des associations, entreprises et structures basées sur le territoire de l'ex-canton des Pieux, le salon permettra à toute personne intéressée de s'informer et de découvrir des services destinés à simplifier ou mieux organiser son quotidien grâce aux conseils des professionnels qui seront présents.

Une trentaine de structures seront disponibles pour présenter leurs services, documentation à l'appui. Pour répondre aux besoins le plus largement possible, les structures présentes au salon interviendront dans des domaines variés,

allant de la garde d'enfants aux aides à la population, au repassage, à l'entretien des jardins, au gardiennage, en passant par les dispositifs financiers existants - comme les déductions d'impôts - lorsqu'il y a recours à ces aides.

Afin de valoriser aux mieux les nombreuses structures du territoire, un espace sera également dédié aux professionnels qui ne pourraient pas être disponibles à cette date à travers la mise à disposition de brochures et autres supports de communication (flyers, carte de visite...). Cet espace vous permettra d'avoir les coordonnées de professionnels et de services susceptibles de vous intéresser.

Infos pratiques :
SALON DES SERVICES
À DOMICILE
samedi 27 avril 2019
de 10h00 à 17h00
- entrée libre -

Pour tout contact et information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de Mme Christel RUEL, référente du CCAS au 06 72 53 11 65

SALON DES SERVICES
27.04.19
de 10h à 17h
Salle Polyvalente
LES PIEUX

LES PIEUX
DES SERVICES ADAPTÉS
À VOTRE SITUATION

A DOMICILE

Contact : Christel RUEL
06 72 53 11 65
MAISON DES SERVICES PUBLICS
ROUTE DE FLAMENVILLE
50440 LES PIEUX



Les ateliers du CCAS «Cuisinez c'est gagner !»

Lancée par la Banque alimentaire de la Manche, l'opération «Cuisinez c'est gagner !» organisée aux Pieux par le CCAS a rencontré un vrai succès !

Autour du thème « les couleurs d'automne », les quatre candidats devaient réaliser en 2 heures un plat et un dessert pour 4 personnes.

Le jury, composé de deux personnes de la Banque alimentaire de la Manche et de deux habitants des Pieux, attribuait alors une note comprise entre 1 et 10 selon les critères suivants : le respect du thème bien sûr, mais aussi l'utilisation de produits de saison, le goût, l'originalité et la créativité, le respect de l'équilibre alimentaire, ou encore la décoration de la table et la présentation des plats.

Le défi fut relevé haut la main.



*Courge farcie accompagnée de sa purée de potimarron.
Un régal pour les papilles !*

Le Foyer ACAIS tisse des liens

À la fois accueil de jour et foyer de vie, le foyer ACAIS accueille au quotidien trente personnes de plus de 45 ans en situation de handicap.

Dans ce foyer leur sont proposés des activités de jour mais également des hébergements. Une équipe de vingt personnes les entoure et les aide dans leur tâches quotidiennes et propose des activités diverses et variées tout au long de l'année.

Ces activités, adaptées à chaque résident, les ouvrent vers l'extérieur et leur permettent de rencontrer de nombreuses personnes, professionnels ou non, et de toutes générations, comme les jeunes du canton à la suite de la réalisation d'une fresque cet été avec les enfants du Pôle Enfance. Des actions qui ne manqueront pas d'être reconduites !

CADRE DE VIE

L'application du «zéro phyto» sur la commune

Depuis l'adoption de la loi sur la transition énergétique sur la croissance verte du 1er janvier 2017, la réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au vu de leurs effets sur la santé humaine, l'environnement, l'eau et la biodiversité.

Le passage au zéro pesticide est certes un défi pour les communes mais, avant tout, l'opportunité de proposer une nouvelle conception de la nature en agglomération, riche en biodiversité et bénéfique à tous.

Cette démarche se traduit par la mise en place d'un ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différencié, en passant par le développement de solutions alternatives.

La commune des Pieux est engagée depuis plusieurs années dans cette démarche. En plus de l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires (contrôlé par la FREDON), la commune a mis en place un plan d'action pour la gestion



de ses espaces verts et de son fleurissement adoptant la valorisation d'une flore locale adaptée à son sol et à son climat de bord de mer afin de réduire l'utilisation de produits et un entretien trop coûteux.

D'autres actions viennent compléter ce dispositif, comme la réduction de la consommation d'eau et du temps d'arrosage et la production en interne de plantes (aujourd'hui, un tiers des plantes des massifs de la commune sont produites dans ce cadre).

MÉMENTO :

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire, de son représentant ou de son locataire, de balayer et nettoyer trottoirs, caniveaux et grilles d'évacuation des eaux pluviales.

De même, en période hivernale, les propriétaires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété pour ne pas gêner la circulation et éviter tout risque d'accident.

Ecole : Fermeture de la Route de la Forgette

La Route de la Forgette est un axe routier fortement fréquenté sur la commune, la municipalité a donc souhaité en 2014 sécuriser l'entrée et la sortie des abords des écoles en prenant un arrêté interdisant la circulation sur cette route.

Avec le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018, la Route de la Forgette est dorénavant fermée durant la période scolaire les lundi, mardi et jeudi de 8h05 à 8h45 et de 15h30 à 16h15 sous la présence de l'ASVP.

Seuls les véhicules de secours, les riverains, personnels des écoles et les transports scolaires et taxis transportant des enfants handicapés sont autorisés à entrer dans le périmètre.

Il est rappelé que tout manquement à cet arrêté et toute contravention constatée seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

UTILISATION D'ÉCOCUP :

Dans sa volonté de réduire son empreinte écologique, la municipalité a souhaité utiliser des gobelets réutilisables - écocup - pour les événements qui ont lieu à l'Espace culturel.

Ainsi, depuis le mois de septembre, les gobelets plastiques à usage unique sont remplacés par des écocup remis contre une consigne de 1€. Cette consigne vous est restituée une fois l'écocup rendu.

ADHÉSION À LA FDGDON :

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, la commune a voté son adhésion à la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON). En 2018, seize nids ont été détruits sur la commune.

Cette adhésion est constituée de deux volets : une participation financière annuelle concernant l'animation, la coordination et le suivi par la Fédération ; la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons sur la commune après accord préalable.

Un nouvel achat pour les services techniques

Après dix ans d'utilisation de la tondeuse autoportée destinée à l'entretien des espaces publics et des terrains sportifs de la commune, la municipalité a dû remplacer ce matériel afin de maîtriser les coûts liés aux réparations de plus en plus fréquentes sur cette tondeuse.

L'accroissement des surfaces en herbe à entretenir pour les services municipaux a également orienté le choix de la municipalité vers l'achat d'une nouvelle tondeuse.

Ce nouvel équipement aura une capacité de ramassage plus importante (1300 litres) et une puissance plus élevée (52 CV) qui permettent un meilleur rendement, même dans des conditions d'herbe humide ou haute.

L'achat de ce nouveau matériel a fait l'objet d'un appel d'offre public en avril 2018.

Nouvelle procédure d'inscription sur les listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dorénavant géré par l'INSEE. Ce qui change :



- **Fin au principe de double inscription pour les électeurs français établis hors de France** : les personnes qui n'auront pas choisi au 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent être inscrits (consulaire ou municipale) seront automatiquement radiées des listes électorales municipales et maintenues d'office sur la liste électorale consulaire.
- **Fin au principe d'inscription jusqu'au 31 décembre de l'année N-1** : les citoyens auront jusqu'à quelques semaines avant le scrutin pour demander leur inscription. Pour les élections européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.
- **Conditions d'inscription volontaire élargies** : la durée requise au titre des contributions directes est ramenée à 2 ans au lieu de 5 ans.
- **L'inscription d'office** sera étendue aux personnes ayant acquis la nationalité française ainsi qu'aux jeunes ayant 18 ans entre les deux tours du scrutin.
- **Edition et remise des cartes électorales (refonte en 2019)** : la mise en oeuvre du Répertoire Electoral Unique (REU) et le passage d'une liste électorale par bureau à une liste électorale par commune, à partir du 1er janvier 2019, nécessitent la rémunération de l'ensemble des électeurs dans leur bureau de vote et donc l'édition d'une carte électorale par électeur.

Les élections européennes

Le dimanche 26 mai 2019 auront lieu les prochaines élections européennes, soit l'élection des soixante-dix-neuf députés européens qui représentent la France au Parlement européen.

> **Le rôle du Parlement européen** : Son rôle est majeur puisqu'il intervient directement dans le processus de décision européenne, c'est-à-dire que lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés européens amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'union européenne.

> **Comment sont élus les députés ?** Les députés sont élus au suffrage universel direct à un tour avec les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne ; leur mandat est de 5 ans.

> **Qui peut voter ?** Tout citoyen de l'Union Européenne inscrit sur la liste électorale et résidant en France, remplissant les conditions d'âge et de capacité juridique.

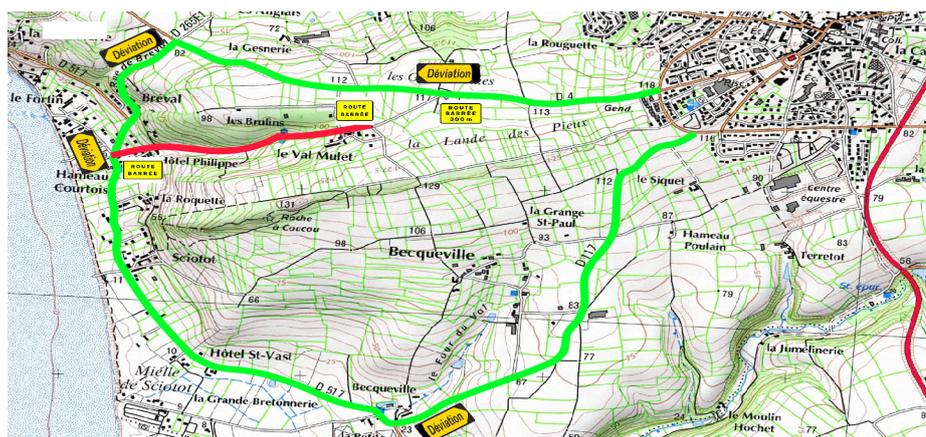
Travaux : Liaison piétonne Bourg-Sciotot

Une liaison piétonne va être réalisée entre le centre-bourg des Pieux et la plage de Sciotot. Les travaux débuteront fin janvier début février 2019, pour une période d'environ 2 mois et demi pour finaliser ces travaux avant Pâques afin de ne pas pénaliser le secteur à l'arrivée des beaux jours.

Ce projet est le fruit d'une véritable concertation avec les habitants et les commerces du secteur, deux réunions

se sont tenues aux mois d'avril et de septembre 2018 pour tenir compte des contraintes de chacun et finaliser le projet. Ainsi le double sens de la VC 1 (descente du Val Mulet) sera conservé et des aménagements routiers (type chicanes) seront mis en place afin de réduire la vitesse des véhicules dans la descente.

Durant les travaux, la route VC 1 sera barrée (sauf pour les riverains afin de garantir l'accès à leurs habitations) du lieu-dit Val-Mulet au carrefour du Hameau Courtois. Des déviations seront mises en place par la RD 265E1 (lieu-dit Bréval) au nord et la RD 117 (lieu-dit Becqueville) au sud.



Soutien à l'implantation d'un plateau de coronarographie

La municipalité des Pieux apporte son soutien à la candidature du Centre Hospitalier Public du Cotentin en votant une motion à la création d'un plateau de coronarographie en son sein.

Deux candidats sont aujourd'hui en concurrence pour créer ce nouveau service dans La Manche : l'hôpital mémorial de Saint-Lô et le CHPC de Cherbourg-en-Cotentin. Suite aux déclarations de l'ARS, un seul sera retenu.

Ce manque de matériel pose d'évidents problèmes de santé publique sur notre territoire qui cumule une forte concentration démographique, les entreprises les plus importantes du département et le plus fort éloignement du plateau interventionnel caennais.

17 Janvier-16 février 2019 : nouveau recensement de la population

À quoi ça sert ?

Une nouvelle campagne de recensement organisée par l'INSEE aura lieu sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Les données qui seront collectées par les neuf agents recenseurs recrutés par la commune permettront de mettre à jour le nombre d'habitants des Pieux et de connaître les caractéristiques des habitants résidant sur la commune : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Ces chiffres sont également importants pour l'Etat puisque ce sont eux qui déterminent la participation de l'Etat au budget de chaque commune ainsi que le nombre d'élus au conseil municipal, qui définissent le mode de scrutin ou bien encore fixent le nombre de pharmacies dans la commune.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (les écoles, les hôpitaux, etc.) ou encore à déterminer les moyens de transport à développer...



Comment ça marche ?

Avant la collecte, la commune recrute les agents recenseurs qui suivront une formation dispensée par l'INSEE. Ces agents - au nombre de 9 pour les Pieux - effectueront à leur prise de fonction une tournée de reconnaissance pour avertir les foyers de leur passage. Ces agents seront équipés de badge qu'ils vous présenteront pour que vous puissiez vérifier leur fonction.

Pendant la collecte, l'agent recenseur se présentera à votre domicile pour vous remettre un questionnaire papier ou, si vous souhaitez effectuer votre recensement sur Internet, une notice avec vos identifiants de connexion (lire encadré ci-dessous).

Pour les déclarations au format papier, le questionnaire sera accompagné d'une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le logement. L'agent recenseur conviendra avec vous d'un second rendez-vous pour récupérer les documents complétés par vos soins.

Après la collecte, le Maire signe le récapitulatif de l'enquête, puis la commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'INSEE. Les réponses par internet arrivent directement à l'INSEE.

L'INSEE procède ensuite à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Ci-contre, modèle de badge remis à chaque agent recenseur.



LE RECENSEMENT, C'EST SÛR :
VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES !

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET, C'EST PLUS PRATIQUE !

Répondre au questionnaire mis en ligne sur Internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. À la suite de ce rendez-vous, les personnes recensées peuvent se rendre sur le site internet du recensement et répondre au questionnaire en ligne. Une fois la campagne de recensement clôturée, la commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés par Internet et au format papier.

Comment faire ?

1. Rendez-vous sur le site Le-recensement-et-moi.fr, puis cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil.
2. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur.
3. Remplissez le questionnaire en vous laissant guider.
4. Une fois terminé, validez votre questionnaire. Si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception dans votre messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Rappel : le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent !

ASSOCIATION: Union Sportive Ouest Cotentin (USOC)

Dans chaque bulletin municipal dorénavant, une place est consacrée aux associations qui participent au dynamisme et au rayonnement des Pieux.

À travers cette nouvelle rubrique, une association sera mise à l'honneur suivant son actualité ou ses projets en cours. Une belle manière de valoriser les actions associatives menées, depuis souvent plusieurs années, auprès des habitants.

Pour ce numéro, c'est l'Union Sportive Ouest Cotentin (USOC) qui est à l'honneur suite à la victoire de l'équipe de France de Football en Coupe du Monde cet été. Cette victoire a-t-elle eu un impact sur l'association et le territoire, l'USOC nous en dit plus.

- Aujourd'hui l'USOC fonctionne en co-présidence, comment les tâches sont-elles réparties ? Pourquoi cette décision ?

Nous sommes aujourd'hui lancés dans un projet qui court jusqu'en 2023. Ce projet tourne autour de trois grands axes (un pôle sportif et éducatif, un pôle animation et financier et un pôle administratif et partenaires) que nous nous sommes répartis en fonction de nos aspirations, compétences et savoir-faire tout en assurant entre nous une communication efficace. La répartition s'est faite de manière naturelle, l'un est plus terrain et l'autre plus administratif ; l'un est plus sur le football des seniors et l'autre sur le football des jeunes.

Cette décision répond à toutes les sollicitations auxquelles une association comme la nôtre est confrontée. Ouest Cotentin compte aujourd'hui plus de 330 licenciés, 27 équipes, une trentaine de bénévoles, le tout sur 4 complexes. Nous jouons pleinement notre rôle de club cantonal avec une dimension sportive, sociale et sociétale importante. La contrepartie est que ceci réclame un travail de fond conséquent aussi bien sur le terrain qu'avec les instances politiques, sportives et partenaires avec le souci constant d'offrir à nos licenciés une qualité d'encadrement, de pratique et d'accueil de qualité. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de bénévoles soudée et de qualité. Nous pourrions dire que nous devons avoir pratiquement un fonctionnement d'entreprise tout en étant des bénévoles....

- Quels sont les objectifs du club pour cette saison ?

Ils sont de différents types. En termes sportifs, nous sommes l'un des rares clubs en Normandie à posséder 4 équipes seniors ; ceci permet de comprendre facilement notre politique sportive où nous voulons permettre à tout un chacun de jouer à son niveau. Evidemment notre équipe fanion, qui est la vitrine du club, doit pérenniser sa place en championnat de Régional 2 (2ème plus haut niveau de pratique en Normandie, dans les 70 meilleurs clubs sur 816 en Normandie) au regard des moyens dont nous disposons.

Parler d'objectifs sans parler des jeunes n'aurait pas de sens. Aujourd'hui c'est un chantier qui est en cours de développement avec, entre autres exemples, la classe foot avec le collège des Pieux depuis 2 ans, le stage de Pâques dont le succès n'est plus à démontrer, ou encore, la création d'une commission sportive pour permettre à court terme d'alimenter nos équipes seniors sans avoir besoin de recourir à des joueurs extérieurs au canton. Car c'est bien de cela que nous parlons, nous voulons conserver au maximum notre identité cantonale.

Un autre objectif concerne le développement en infrastructures et partenariat. Côté partenaires, qui est une démarche récente, nous avons un retour plus que satisfaisant des commerçants et autres industriels. Ceci est fondamental pour le développement et la pérennité du club. Côté infrastructures, chose où nous accusons un certain retard, la municipalité actuelle a répondu favorablement par la création du parking, nous permettant d'assurer la sécurité du public, l'arrivée prochaine d'un club house moderne répondant à l'enjeu de la fidélisation et de l'accueil des adhérents et du public ainsi que le lancement d'une pré-étude concernant l'éclairage du terrain principal.

- Combien de licenciés ? Y a t'il eu un effet coupe du monde ?

Effectivement, nous enregistrons une progression significative de nos licenciés, surtout dans les catégories de jeunes. Nous nous y étions préparés ; le plus dur reste maintenant à les fidéliser. Un grand merci d'ailleurs à nos éducateurs bénévoles, nos dirigeants ainsi qu'à l'OSLC pour le rôle fondamental qu'ils jouent sur nos catégories. Sans eux rien ne serait possible.

- Un dernier souhait ?

Tout d'abord un grand merci au comité directeur qui fait vivre et avancer le club, et nous dirions qu'il nous faut continuer de grandir ensemble (municipalité - club), à notre rythme avec patience et humilité pour faire de Ouest Cotentin un club reconnu pour son sérieux, sa convivialité, son savoir-faire sur et en dehors des pelouses.



Patrice Prod'Homme et Arnaud Besnard assurent la présidence de l'USOC

Clubhouse : Lancement des travaux

Les travaux de construction du clubhouse et de mise en conformité des tribunes et vestiaires du stade municipal débiteront au 1er semestre 2019. La durée des travaux est estimée à 18 mois environ.

Ces travaux de mise en accessibilité des douches et des sanitaires seront effectués durant la trêve estivale afin de ne pas perturber la saison sportive. Seuls les sanitaires destinés au public et l'espace convivialité seront inutilisables pendant la durée du chantier. Des modules provisoires seront donc implantés à proximité pour y remédier.



JEUNESSE

Semaine « Internet et les enfants » : retour sur la 10ème édition

Le Centre multimédia des Pieux organise depuis 2008 une semaine de prévention des risques liés à l'utilisation d'Internet par les enfants. Cette semaine est proposée par Nicolas Le Bellier, l'animateur du Centre, pour prévenir plutôt que guérir et donner des clés pour mieux appréhender les services liés à Internet et éviter, dans la mesure du possible, les risques.

Accueil des scolaires et discussion ouverte

Durant cette dixième édition, l'animateur du Centre multimédia des Pieux a proposé des séances de discussion ouverte auprès des soixante-deux élèves des classes de cm2 de l'école primaire des Pieux ainsi qu'aux trois classes de cinquième du collège Le Castillon des Pieux.

Ce partenariat avec l'école primaire des Pieux et le collège est un point important du dispositif.



Nicolas Le Bellier expliquant les risques liés à l'usage d'Internet auprès des élèves des Pieux

Il permet une première sensibilisation en cm2, âge où débute réellement l'utilisation d'Internet chez les enfants et ensuite, en cinquième, une seconde sensibilisation autour de pratiques qui ont évolué notamment avec l'utilisation massive des réseaux sociaux ou services en lignes impliquant de nouveaux risques, de nouveaux réflexes à adopter.

Informers les parents et les grands-parents sur les pratiques des adolescents

Le point le plus important est d'échanger avec ses enfants ou ses petits-enfants pour tenter de répondre à leurs questions, les rassurer, les protéger. Encore faut-il connaître les sites internet et les services qu'ils utilisent pour amorcer le dialogue.

C'est pourquoi, pour compléter cette semaine de prévention auprès des enfants pieusais, une conférence à destination des parents et grands-parents a été proposée le mardi 18 décembre 2018 à 18h30 pour présenter les pratiques des enfants et des adolescents sur Internet, identifier les risques potentiels et proposer des conseils pratiques pour mieux accompagner les enfants dans leur vie numérique.

Une fois que vous avez connaissance des services possibles, vous serez plus à l'aise pour discuter avec vos adolescents de leurs pratiques sur Internet et les alerter des risques potentiels dus à leur comportement.

Le recyclage s'apprend dès le plus jeune âge !

Depuis cet été, les enfants du centre de loisirs des Pieux sont sensibilisés et sensibilisent sur le recyclage des déchets.

Différentes actions ont ainsi été menées avec eux. Tout d'abord avec la rencontre de professionnels et une intervention des ambassadeurs du tri de l'Agglomération du Cotentin sur un nettoyage de plage au mois de juillet, les enfants ont ensuite participé à la mise en place de poubelles de tri et à une « promenade propreté » dans le bourg des Pieux, avant de réaliser avec les adolescents du Local Jeunes une action de sensibilisation. Les actions se sont terminées lors de la semaine du recyclage des piles avec la participation des enfants à un concours organisé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Autant d'actions où les petits ambassadeurs du tri s'investissent avec enthousiasme !



Une nouvelle fresque au Pôle Enfance

Dans le cadre de sa formation BP-JEPS « animation sociale », Julie Balley, animatrice au centre de loisirs des Pieux, a souhaité mettre en place un projet d'animation ayant comme objectif de créer du lien avec les enfants du centre de loisirs et les résidents d'ACAÏS.

Les résidents d'ACAÏS sont alors venus six après-midis au centre de loisirs des Pieux durant les vacances d'été afin de réfléchir et élaborer une fresque avec les enfants du centre de loisirs.

Ce projet s'est achevé le vendredi 15 septembre par l'inauguration de cette fresque.

Ce projet ayant été apprécié par tous les participants, le centre de loisirs des Pieux réfléchit déjà à de futurs projets à mettre en place entre les deux structures.

CULTURE

Espace culturel : le métier de régisseur

- Quel est votre rôle au sein de la commune ?

Je suis le régisseur de l'espace culturel des Pieux. Cela consiste à organiser le bon déroulement technique et la sécurité des événements. Pour qu'un événement se déroule bien, il faut un lieu en ordre de marche, fonctionnel, que les besoins de l'équipe artistique accueillie (planning, personnel et technique) correspondent à ceux convenus et qu'enfin le public soit au rendez-vous, dans des conditions de confort et de sécurité optimales. J'ai à cœur que chaque habitant se sente ici bienvenu, que ce soit en spectateur ou en organisateur.

- Comment préparez-vous un spectacle ?

Préparer un spectacle demande d'anticiper tous les besoins nécessaires le jour J. Chaque spectacle, chaque événement, a ses spécificités. Il faut déterminer le plan de feu adapté

à la salle ainsi que le nombre, le type et l'emplacement de chaque projecteur. Il faut également déterminer les besoins en son, le type de micros, les besoins en diffusion, les besoins en plateau pour les draperies et décors, et ceux en vidéo, mais aussi agencer la salle en fonction du nombre de spectateurs attendus ainsi que définir le nombre de personnels nécessaires pour monter, exploiter et démonter les moyens mis en œuvre pour la représentation. Le plus en amont possible, nous discutons avec les techniciens ou organisateurs de leurs besoins et des solutions à apporter.

À J-1 je descends le grill et accroche les lumières et la draperie. À l'arrivée de la compagnie, je règle les lumières, enregistre la conduite, règle le son. Les répétitions permettent à tous, en régie et sur scène, de s'accorder. Le jour J, quand le personnel d'accueil du public est en place, que tout est prêt techniquement, nous sommes en mesure d'ouvrir au public. Le spectacle peut avoir lieu. Si je ne suis pas en régie, je veille à ce que tout se passe bien en salle et aux alentours.

Après le départ du dernier spectateur, il faut démonter le matériel appartenant à la compagnie afin de la libérer au plus vite. Puis remettre la salle à plat pour le nettoyage et le prochain montage.

- Quelles sont les spécificités du métier de régisseur ?

Mon métier requiert de l'anticipation, une connaissance des techniques spécifiques aux spectacles ; il demande de travailler les soirs et week end, de pouvoir dialoguer et estimer les besoins des utilisateurs de la salle quel que soit leur niveau de connaissance des métiers du spectacle, et surtout exige de l'intérêt et du plaisir à exercer un métier un peu particulier.



Yannick BRIAND,
régisseur de
l'Espace culturel des Pieux

Spectacles : mise en place d'une billetterie en ligne !

Depuis le mois de septembre, un nouveau mode d'achat de vos billets de spectacles vous est proposé. Cette nouvelle modalité concerne les spectacles programmés par la mairie.

Via la plateforme sécurisée de vente de billets en ligne Weezevent, vous pouvez acheter, une quinzaine de jours avant le spectacle, le nombre de e-billets désiré. L'achat de ces e-billets en ligne est majoré d'une commission de 0,99€ par e-billet correspondant aux frais de gestion de la plateforme.

Ces e-billets seront à échanger le soir du spectacle à la billetterie de l'Espace culturel qui vous remettra un billet. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs pour l'achat de billets en tarif réduit.

Ce nouveau service complète l'offre de la Médiathèque, auprès de laquelle vous pouvez toujours réserver vos places de spectacles ou acheter vos billets.

weezevent
INSCRIPTION | BILLETTERIE | CASHLESS

Activité ludothèque à la Médiathèque

La ludothèque itinérante « La Cour des Jeux » pose ses valises à la Médiathèque des Pieux le temps d'un atelier de deux heures dédié aux jeux de société.

Cet atelier est proposé un samedi par mois de 14h30 à 16h30. Conçu pour tous les âges, les familles pourront venir s'amuser et passer un moment convivial en découvrant les nombreux jeux apportés par Béatrice dans sa valise.

Béatrice sera à votre disposition pendant ces deux heures pour vous présenter des jeux originaux, d'hier et d'aujourd'hui, adaptés à chaque âge et vous guider dans la découverte des règles d'un nouveau jeu.

De beaux moments de partage et de convivialité en perspective !



Salon du Livre des Pieux : 9 et 10 mars 2019

Événement incontournable de la vie communale, le Salon du Livre des Pieux ouvrira sa 18ème édition, les 09 et 10 mars prochains à l'Espace culturel pour découvrir ou redécouvrir des auteurs et maisons d'éditions locales et nationales.

Concocté par les membres de La Note Bleue, organisatrice de ce rendez-vous, l'association fera une nouvelle fois la part belle à soixante-dix auteurs, habitués ou nouveaux venus, issus de tous les horizons du champ littéraire : roman, science-fiction, jeunesse, scientifique... pour satisfaire tous les goûts.

Ces rencontres et dédicaces seront accompagnées d'un atelier autour de la calligraphie, d'une heure du conte spéciale « Salon du Livre » à la Médiathèque, de conférences et de nombreuses autres petites attentions, qui rendent ce Salon du Livre des Pieux si apprécié !

Rendez-vous est donc pris pour échanger avec la création littéraire normande et nationale !

AGENDA

LOCAL JEUNES :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h30 (accueil possible de 7h à 10h) avec au programme activités manuelles, jeux et sorties culturelles ou sportives pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans.

Contact : *Ligue de l'Enseignement de Normandie*
Place de la Poste
02 33 94 73 04 -
06 59 50 05 29

CENTRE DE LOISIRS :

Toute l'année, le centre de loisirs des Pieux propose des activités spécialement conçues pour les 3-12 ans : jeux, bricolage, sorties... Accueil de 7h à 19h.

Contact : *Centre de loisirs*
Pôle Enfance
29, av. de la Côte des Isles
09 66 89 85 34 -
07 60 79 74 21

NUIT DE LA LECTURE 19 JANVIER 2019

Lire ensemble, lire le soir, en pyjama, en musique, en langue des signes... voici le programme de cette 3ème Nuit de la lecture. Pour ce rendez-vous, la Médiathèque vous invite à célébrer la Normandie avec tout au long de la journée et de la soirée, des animations dédiées à notre cher territoire.

Contact :
Médiathèque des Pieux
02 33 10 11 20



SOIRÉE DES CHALLENGES SPORTIFS

01 février 2019

Le grand rendez-vous dédié aux associations sportives fera de nouveau vibrer l'Espace culturel de ces sketches, parodies et chorégraphies loufoques le vendredi 01 février 2019 pour remettre les trophées aux clubs de l'année et saluer le travail permanent des bénévoles qui font vivre ces nombreux clubs !

MINI-FESTIVAL CINÉMA

Du 22 au 24 FÉVRIER

Ne manquez pas la 4ème édition du mini-festival cinéma à l'Auditorium de l'Ecole de Musique lors des vacances d'hiver. Au programme :

- Vendredi 22 février à 20h30 : *Kingsman : services secrets*
- Samedi 23 février : *Ferdinand* à 16h
Kingsman : le cercle d'or à 20h30
- Dimanche 24 février : *Et les mistralis gagnants* à 16h

Contact : *Ecole de musique* -
02 33 01 76 15



CHASSE AUX OEUFS :

Pour un moment convivial en famille, rendez-vous le dimanche 21 avril pour la 4ème édition de la Chasse aux oeufs. Partez en famille à la recherche des oeufs de Pâques qui se sont perdus sur la commune.

Sur inscription auprès de la Mairie des Pieux -
02 33 87 50 00

SALON DES SERVICES À DOMICILE :

1ère édition de ce salon qui se veut un lien entre les particuliers à la recherche de services à domicile et les entreprises présentes sur le territoire des Pieux. Rendez-vous donc le samedi 27 avril 2019 de 10h à 17h à la salle Polyvalente des Pieux.

Contact :
CCAS - 02 33 95 26 91

ATELIERS D'ECRITURE AUTOUR DU CONCERT DÉBADUO SAMEDI 1ER JUIN

La Médiathèque vous propose, le samedi 1er juin, deux ateliers d'écriture en lien avec le concert de Débaduo qui sera présenté le soir même à l'Espace culturel.

Ces ateliers gratuits - un atelier le matin et un l'après-midi - seront animés par Marie de Débaduo, pour vous guider et vous laisser emporter par la magie de l'écriture. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Contact et inscriptions :
Médiathèque des Pieux -
02 33 10 11 20

COUPON PASS CINÉMA :

Vous résidez sur la commune des Pieux, sachez que vous pouvez bénéficier d'un chèque de réduction de 3€ sur vos séances cinéma en utilisant le «Coupon Pass Cinéma», à raison de 5 coupons remis par trimestre par famille, chez l'un de nos partenaires : Le Palace à Equeurdreville ; Le Donjon à Bricquebec ; l'Odéon et le Méga CGR à Cherbourg-en-Cotentin.

Contact :
Médiathèque des Pieux -
02 33 10 11 20

SEMAINE DE L'EXPRESSION

Du 03 au 08 JUIN

La 19ème édition de la «Semaine de l'expression» organisée par l'AAGIR se déroulera du 03 au 08 juin à l'Espace culturel des Pieux.

Tout au long de la semaine, des spectacles amateurs et professionnels conçus pour tous les âges, des tout-petits (moins de 3 ans) aux adultes, se succéderont autour d'un thème commun, non encore dévoilé à ce jour !

Contact : AAGIR -
06 70 30 50 74

FÊTE DE LA MUSIQUE :

Rendez-vous le samedi 15 juin dès 19h dans la commune pour entendre les élèves de l'Ecole.

Contact : *École de musique* -
02 33 01 76 15



Ce programme est donné à titre indicatif. Pour plus d'informations : www.lespieux.fr

RETOUR EN IMAGES...



1. 20 septembre : soirée de présentation de la saison culturelle 2. 11 novembre : cérémonie commémorative en présence du Conseil Municipal Enfants 3. 19 octobre : conférence de Michel GIARD sur le rôle des animaux dans la Grande Guerre dans le cadre du centenaire de la Guerre 1914-1918 4. 23 novembre : Einar Mar Gudmundsson, auteur islandais, invité à la Médiathèque dans le cadre du Festival Les Boréales consacré à la création nordique 5. 1er décembre : un repas des aînés une nouvelle fois convivial 6. Un beau partenariat signé avec l'association ACPT de Beaumont-Hague pour la promotion des spectacles de l'Espace culturel à l'échelle de l'ex-canton des Pieux par le dépôt d'affiches et flyers dans de nombreux lieux de vie du canton.



TRIBUNE POLITIQUE

Tribune non transmise dans les délais

Jacques Leseigneur, Michel Papin, Elisabeth Boudaud, Régine Lecarpentier et Dominique Lecoffre

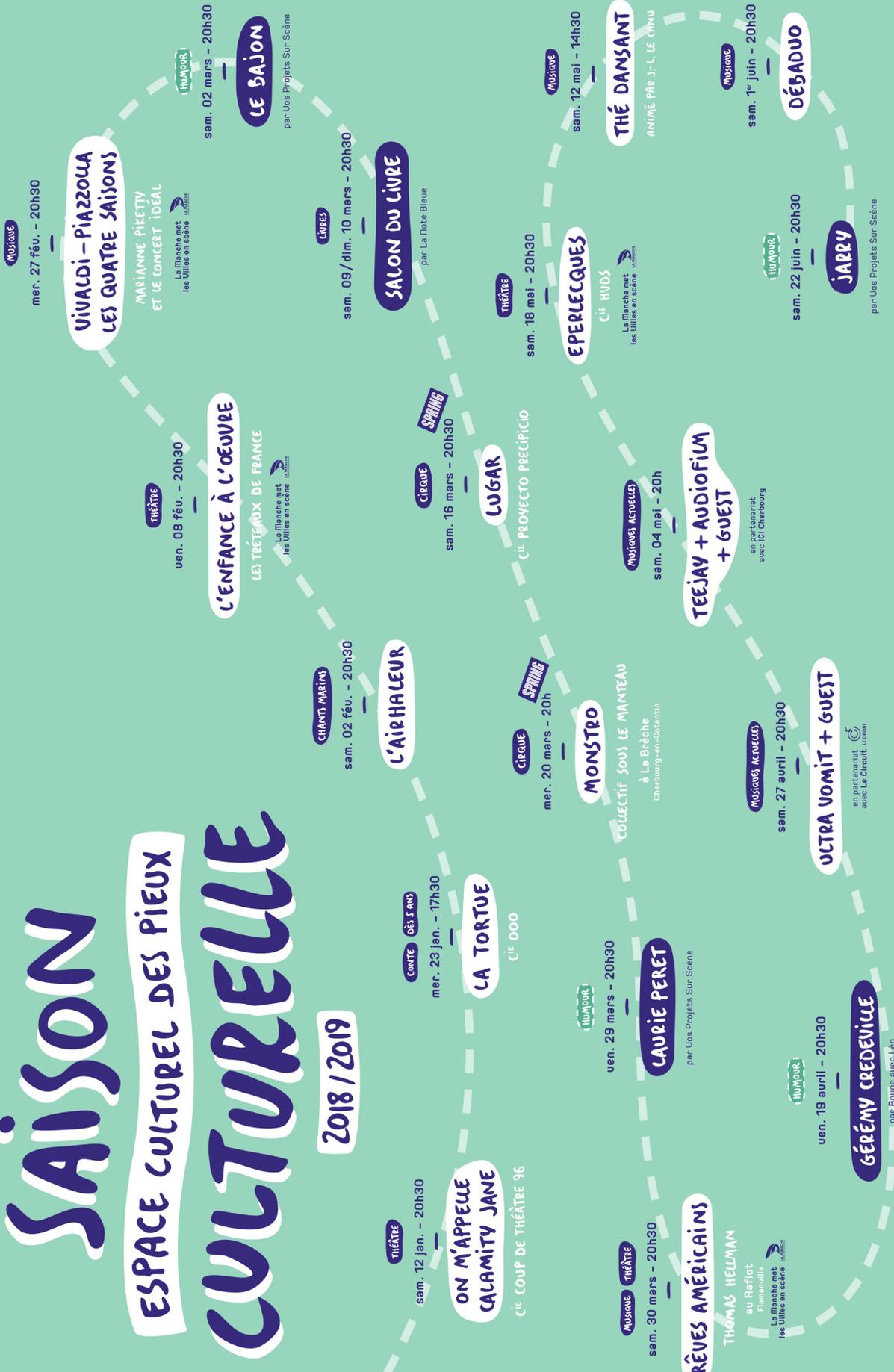
Liste « Agissons et continuons ensemble »

Tribune non transmise dans les délais

Christophe Iskenderian, Laurent Estienne et Clovis Lecaplain
Liste « Les Pieux... Demain ! »

SAISON ESPACE CULTUREL DES PIEUX CULTURELLE

2018/2019



infos / RÉSA. MÉDIATHÈQUE VICTOR HUGO | TEL. 02 33 10 11 70 | POUR LES SPECTACLES SUR FOND BLEU | TOUTE LA PROGRAMMATION MUSIQUE AUX HORAIRES D'OUVERTURE | INFOS / RÉSA APRÈS DES ASSOCIATIONS EST À TROUVER SUR WWW.LES-PIEUX.FR AGENDA